

L'année 2010 de La SSA

rapport annuel



SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI

en avant, toutes !

A la veille de ce XXI^e siècle, dans notre rapport annuel de 1999, mon prédécesseur Bernard Falciola écrivait : « *...quand tout va bien on ne sait pas quoi dire, sinon que tout va bien.* » Or, depuis ce temps, d'année en année, tout a continué à bien aller pour notre société et nous n'avons cessé de présenter les diverses conditions qui le disent.

Dès la page suivante, les mots et les chiffres exprimeront aisément ce contentement à l'endroit d'une bonne année 2010. Les chiffres disent sans conteste un niveau d'encaissement stable. Avec eux, les mots affirment l'engagement et l'efficacité aussi bien des employés dans leur labeur quotidien, que de tous les acteurs de cette petite entreprise, attachés à poursuivre et développer des actions techniques, juridiques, financières, comptables, culturelles, politiques, nationales, internationales, convaincus de l'importance de leur mission au service des auteurs membres de la SSA et de toutes les sociétés partenaires ; convaincus aussi de leur rôle dynamique pour la culture au cœur de la cité, de la région, du pays.

Un rapport annuel est une photographie qui dit ce qu'il en est à un moment donné. C'est sur la succession de ces images que l'on peut alors fonder une réflexion et envisager des perspectives.

Aujourd'hui en 2010, toutes les formes traditionnelles de perception en faveur des auteurs, tant pour les représentations scéniques que pour les exploitations télévisuelles, ont atteint un degré satisfaisant. Mais comme l'offre culturelle et de divertissement s'élève dans nos sociétés développées à un très haut niveau et que la réponse des spectateurs est actuellement remarquable, il ne serait guère réaliste de miser pour le futur sur une courbe ascensionnelle spectaculaire.

Parallèlement, la complexité croissante de la gestion, des règles administratives et légales ainsi que l'augmentation des services rendus ne cessent de faire grimper les coûts de l'administration. Et ceci même si l'on fait preuve de la plus grande rigueur et d'une constante volonté de rationalisation.

Dès lors une entreprise comme la nôtre ne peut envisager son développement qu'en investiguant avec inventivité et audace de nouveaux champs d'action. Et sans volontarisme : les rapides transformations technologiques et culturelles à l'échelon mondial ne peuvent être niées par personne. Si l'Internet montre des potentialités vertigineuses, il faut encore que les sociétés de gestion de droits d'auteur soient à même d'y intervenir réellement et solidairement, ce qui est encore peu le cas aujourd'hui. Les enjeux sont de taille et les embûches aussi : les législations et la globalisation économique mettent des freins à toute efficacité de nos sociétés sur ce terrain. Alors de rudes combats politiques, juridiques et commerciaux sont à renforcer sans retard. Surtout si l'on pense que les pratiques de diffusion et de consommation de la télévision sont appelées à évoluer dans les années à venir au profit des échanges par Internet, permettant la vidéo sur demande, le streaming, les multi-écrans, le partage des ressources « dématérialisées », les réseaux sociaux, etc.

En ce qui concerne les droits de représentation de la scène, notre trop faible implication en Suisse alémanique montre la première direction évidente d'une recherche de développement. Bien évidemment elle ne saurait être menée sans étude préalable. Et même s'il est certain que la compréhension du droit d'auteur dans cette région est celle du nord de l'Europe et en particulier de l'Allemagne, où une gestion des droits centralisée par des sociétés d'auteur est peu courante, rien ne nous interdit d'inventer à l'endroit des auteurs suisses alémaniques un mode d'accompagnement qui leur convienne et qui conforte la vocation et le mandat de la SSA à couvrir le territoire national.

Et comme l'écrivait finalement Bernard Falciola, toujours dans le même rapport annuel : « *Mais quand tout va mieux, on ne sait pas quoi dire, sinon qu'encore et toujours il faut agir et réagir aujourd'hui pour mieux peser l'avenir.* » Et je conclurai : ...surtout si l'on veut que l'avenir nous appartienne !

claude champion
Président



1	Perception des droits	page 4
2	Utilisation des droits	7
3	Répartition des droits	9
4	Membres	11
5	Relations extérieures	13
6	Communication	15
7	Activité des Fonds	17
8	Organisation	21
9	Organes	23
10	Bilan et comptes	24
11	Rapport de l'organe de révision	26

■ Malgré une légère baisse, les droits d'auteurs encaissés par la SSA restent à un niveau élevé par rapport à ces dernières années. Pour la deuxième fois la barre des 19 millions de francs a été dépassée. Les charges ont faiblement augmenté. Avec la poursuite vers le bas de nos revenus financiers, il en résulte une légère hausse de notre taux de frais. Ce qui n'empêche pas de boucler l'exercice 2010 positivement.

■ Cette année a été marquée par le changement à la tête de la SSA. Après un quart de siècle à la direction de notre société, Pierre-Henri Dumont a pris sa retraite à la fin du mois de juillet 2010. Il a été le premier directeur de la SSA, fondée il y a 25 ans, en charge dès le 1^{er} janvier 1986. Son successeur, Jean Cavalli, a pris ses fonctions début août. Jürg Ruchti (directeur adjoint) et Patrick Willy (directeur des finances et des ressources humaines) forment avec lui la nouvelle direction.

■ En étroite collaboration avec des groupes d'auteurs, nous avons poursuivi des travaux pour améliorer les conditions de la création, en élaborant des modèles de contrats audiovisuels et pour la scène. La SSA a présenté dans le cadre de Fonction: Cinéma les nouveaux contrats modèles proposés aux auteurs, réalisateurs et producteurs. Une commission de travail sur la question des droits d'auteur des chorégraphes a abouti à la publication d'une marche à suivre qui, grâce à l'action des chorégraphes eux-mêmes et à une bonne information des lieux d'accueil de la danse, permet d'améliorer la gestion des droits. Cette collaboration entre les auteurs et leur société est un apport indispensable pour une gestion efficace.

■ La question de la redevance pour la copie privée a été soulevée sous les angles les plus divers. Une initiative parlementaire contre «les salaires excessifs versés dans les sociétés» a été déposée par une conseillère nationale qui n'avait pas obtenu gain de cause lors de la révision de la loi sur le droit d'auteur en 2007. Le tarif pour la copie privée appliqué aux téléphones portables a fait l'objet d'un recours, notamment de Swisscom au Tribunal fédéral, empêchant ainsi l'entrée en vigueur de cette rémunération à la date prévue du 1^{er} juillet 2010. Ce

manque à gagner se reflète dans nos recettes. Les Jeunes libéraux radicaux ont apporté leur soutien à ce recours, en lançant une pétition, avec le Parti pirate, pour obtenir du Parlement l'abolition de la redevance sur la copie privée. Ces actions ont nécessité la mobilisation des cinq sociétés suisses de gestion collective.

■ D'un autre côté, sur le plan international, la Cour de justice de l'Union européenne a reconnu le bien-fondé de la rémunération pour la copie privée. La SAA, Société des Auteurs Audiovisuels, regroupant 24 sociétés de gestion collective européenne, a poursuivi à Bruxelles ses efforts en vue d'obtenir pour les auteurs audiovisuels un droit à rémunération inaliénable pour les droits en ligne, basé sur les revenus de leurs œuvres et perçus auprès du distributeur final.

1 perception des droits

La perception des droits pour l'année 2010 a atteint la somme de Fr. 19'354'515.– par rapport à Fr. 19'815'809.– pour 2009, accusant ainsi une légère baisse de 2,33 %.

Dans le détail, nous observons:

- les droits de représentations de la scène sont en baisse de 4 %
- les droits d'émission diminuent de 3,23 %
- les droits de gestion collective obligatoire sont en légère hausse de 2,1 %, malgré la chute de la copie privée
- les droits provenant de l'étranger sont en fort recul de 18,14 %.

1.1 droits de représentation

La baisse de 4 % doit être relativisée par rapport à 2009, une année exceptionnelle. Le résultat reste malgré tout excellent.

L'analyse des statistiques en 2010 au niveau de la facturation montre que la Suisse romande représente 82,7 % des droits de la scène, la Suisse alémanique 10,2 %, le Tessin 6 %, et les autres territoires à perception directe 1,1 %. On constate que les parts de la Suisse alémanique et du Tessin augmentent, puisqu'elles étaient respectivement de 9,3 % et 3,7 % en 2009.

Au total, le département de la scène a géré 2'268 dossiers (2'063 en 2009) dont 1'881 dossiers pour le théâtre professionnel (1'695 en 2009) et 387 dossiers pour le théâtre amateur (368 en 2009). La perception moyenne pour le théâtre professionnel a été de Fr. 1'824.– par dossier et pour le théâtre amateur de Fr. 739.–.

1.2 droits d'émission

SRG SSR

La perception totale de Fr. 6'647'983.– est en légère diminution de 3,46% par rapport à 2009. Ceci résulte du changement des régimes contractuels en télévision : en 2009, nous avons perçu quelque Fr. 628'000.– de droits relatifs aux exploitations 2008 dûs pour l'essentiel par la TSR en application du contrat basé alors sur un tarif minutaire. La nouvelle convention avec la TSR, entrée en vigueur pour 2009, prévoit une somme forfaitaire, ajustée en cas de variation significative des diffusions de notre répertoire, ce qui n'a pas eu lieu cette année.

La SRG SSR reste le plus important utilisateur des œuvres de la SSA. En 2010, les nouvelles conventions avec les entreprises de télévision de langues italienne et allemande sont entrées en application. En outre, le contrat qui lie la SSA et SUISSIMAGE à la SSR concernant le programme «HD Suisse» a été renégocié pour les diffusions à partir de 2011.

Si ces contrats sécurisent la rémunération des auteurs représentés par la SSA, leur caractère forfaitaire implique une stabilité des perceptions dans les prochaines années. En revanche, les modalités prévues dans le contrat de la TSR pour simplifier les relations ne sont pas entièrement

satisfaisantes. Des interprétations divergentes font apparaître des problématiques qui restent à traiter. Selon notre analyse, la raison principale de ces difficultés réside dans l'externalisation de productions par la TSR, sous forme de commandes d'œuvres prêtes à la diffusion.

Notre répertoire diffusé à la radio continue sa baisse inéluctable et le contrat valable depuis 2004 n'a pas évolué.

Autres diffuseurs

Radios et télévisions privées, locales et régionales

Les perceptions ont progressé de 12% pour atteindre Fr. 65'000.–. Elles comportent des rattrapages. Pour la télévision, les accords sont basés sur le modèle négocié avec l'association faïtière TELESUISSE. La SSA représente également ProLitteris et SUISSIMAGE dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière.

Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris conclue en 2000. La perception n'est effectuée qu'auprès des diffuseurs suisses romands. Le cas échéant, des compléments de contrat pour régler la transmission simultanée de leurs programmes sur leurs sites Internet sont également conclus.

Satellite

La perception de droits d'émission pour les œuvres diffusées par la chaîne satellitaire 3sat est maintenant intégrée dans les comptes SRG SSR. Ces droits sont en effet réglés dans le cadre du contrat signé avec SF qui co-alimente ce programme germanophone.

1.3 droits de gestion collective obligatoire

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. L'encaissement global de ces droits a augmenté de 2,1 %.

Répertoire dramatique

Ces droits représentent 17,95 % de l'ensemble des montants encaissés par la SSA et montrent une légère baisse de 1 %.

Dans le détail, nous constatons une légère hausse de 3,4 % des recettes provenant du tarif TC 1 (droits de retransmission). Le tarif TC 3 (droits de réception publique) voit ses recettes augmenter de 21,7 %, ceci grâce à un meilleur contrôle du marché par Billag, chargé de la plus grande partie de l'encaissement.

Les recettes provenant du tarif TC 4 (copie privée) sont marqués par une chute de 38,2%: l'effet favorable de l'entrée en vigueur en 2007 du tarif sur les baladeurs numériques s'est estompé alors que les redevances sur les mémoires numériques des téléphones portables n'ont pas pu entrer en vigueur en 2010 en raison d'une procédure de recours.

La part provenant du tarif TC 12 (redevance pour la mise à disposition de set-top boxes avec mémoire et d'enregistreurs virtuels numériques personnels) a fortement augmenté.

Répertoire audiovisuel

Ces droits nous sont dévolus en exécution de la convention qui nous lie à SUISSIMAGE depuis 1998. Ils représentent 20,6 % de nos encaissements.

Alors que les recettes provenant du tarif de retransmission et de réception publique sont en hausse, la part du tarif TC 4 est en baisse, ceci en parallèle aux recettes du répertoire dramatique et pour les mêmes raisons.

Le répertoire audiovisuel francophone a été plus intensément utilisé. Il en résulte une augmentation de 2,1 % pour la gestion collective obligatoire dans le domaine audiovisuel.

1.4 droits de reproduction

La gestion du répertoire audiovisuel reste fastidieuse dans un marché en pleine mutation. Il est alors réjouissant de constater que la perception des droits a atteint Fr. 34'016.- en 2010 (+40% par rapport à 2009).

1.5 droits en provenance de l'étranger

La SSA a reçu des redevances provenant de 16 sociétés pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres dans 13 pays différents: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République tchèque et pour la première fois, Russie. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a diminué de 18 %. Cette fluctuation est fonction des tournées étrangères des spectacles créés par des membres de la SSA.

1.6 nouvelles formes d'exploitation

La multiplication d'offres de vidéo à la demande en Suisse, promues à grands frais, a marqué l'année. Nous avons pu signer un accord avec un premier opérateur important dans ce domaine. En revanche, le dossier des négociations avec le prestataire le plus significatif de Suisse n'a toujours pas connu de progrès au cours de cet exercice.

Un nouvel accord pour la vidéo à la demande gratuite a été signé avec la TSI. La télévision de rattrapage («catch-up TV») est intégrée au contrat général de diffusion avec les télévisions de la SSR.

La SSA continue de conclure toutes les conventions dans ce domaine à titre expérimental.

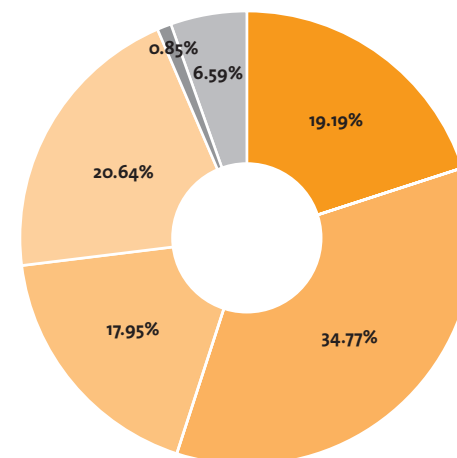
Les sites internationaux de partage de vidéo posant une problématique toute particulière, la SSA a décidé de confier un mandat de gestion à ses sociétés sœurs françaises pour les offres de Daily Motion et You Tube: après le premier en 2009, le second a signé en 2010 une convention réglant une partie des exploitations effectuées sur son site.

perception des droits

1.7 encaissements

(en francs)

		2009	2010	Ecart %
Droits de représentation scène	théâtre professionnel	3 563 312.78	3 435 743.22	
	théâtre amateur	309 017.85	278 621.20	
		3 872 330.63	3 714 364.42	- 4.08
Droits d'émission	SRG SSR	6 886 558.10	6 647 982.74	
	radio et TV locales	57 951.05	65 044.70	
	divers (sociétés sœurs)	10 594.80	17 093.50	
		6 955 103.95	6 730 120.94	- 3.23
Gestion collective obligatoire autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	2 288 161.54	2 365 659.11	
	retransmission (TC 2)	77 959.10	50 448.27	
	réception publique (TC 3)	397 227.28	483 700.80	
	copie privée (TC 4)	578 558.20	357 522.95	
	location (TC 5)	11 301.80	10 284.20	
	location (TC 6)	11 379.92	11 983.54	
	utilisation scolaire (TC 7)	44 691.68	45 140.40	
	utilisation entreprise (TC 9)	92 359.66	95 970.35	
	copie privée (TC 12)	9 681.31	53 465.82	
		3 511 320.49	3 474 175.44	- 1.06
audiovisuel non francophone œuvres préexistantes littéraires	TC 1 – 12	106 421.50	120 819.10	
	TC 1 – 12	96 065.42	95 754.55	
		202 486.92	216 573.65	6.96
audiovisuel francophone	TC 1 – 3	2 259 026.71	2 599 069.54	
	TC 4 – 6 et 12	1 155 375.99	1 014 740.99	
	TC 7 et 9	187 448.50	164 724.56	
		3 601 851.20	3 778 535.09	4.91
Droits de reproduction		7 315 658.61	7 469 284.18	2.10
Droits nouveaux médias	24 291.95	34 015.69		
Contrats individuels et divers	22 214.50	15 256.50		
	68 125.93	116 086.84		
	114 632.38	165 359.03	44.25	
Droits en provenance de l'étranger	1 558 083.58	1 275 386.69		
	1 558 083.58	1 275 386.69	- 18.14	
TOTAUX		19 815 809.15	19 354 515.26	- 2.33



- Droits de représentation scène
- Droits d'émission
- Gestion collective obligatoire:
 - - autorisations dramatiques
 - - audiovisuel
- Droits gérés divers
- Droits en provenance de l'étranger

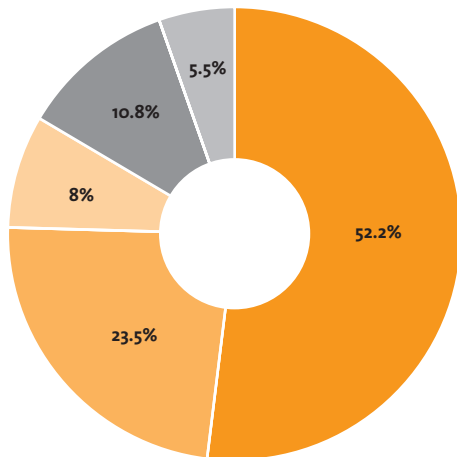
1.8 pourcentage par secteur

	2008	2009	2010
Droits audiovisuels + gestion collective obligatoire	73.07 %	72.60 %	74.22 %
Droits de représentation	18.75 %	19.54 %	19.19 %
Droits en provenance de l'étranger	8.18 %	7.86 %	6.59 %

- Droits audiovisuels + gestion collective obligatoire
- Droits de représentation
- Droits en provenance de l'étranger

2 utilisation des droits

1.9 facturation scène professionnelle



Catégorie d'œuvres	2009	%	2010	%
■ Pièce de théâtre (texte et musique)	1 793 193.-	52.6	1 790 823.-	52.2
■ One man show / mimes	701 046.-	20.6	808 256.-	23.5
■ Répertoire dramatico-musical (opéra, comédie musicale, etc.)	389 101.-	11.4	273 897.-	8.0
■ Chorégraphie	409 999.-	12.0	369 585.-	10.8
■ Divers	115 492.-	3.4	188 979.-	5.5
TOTAUX	3 408 831.-	100	3 431 540.-	100

Nous avons perçu des droits pour 61 créations, toutes des premières représentations d'auteurs membres de la SSA.

2.1 A répartir, commissions, attributions

(en francs)	2009	%	2010	%
Droits nets à répartir	15 284 595	77.13	14 775 493	76.34
Commissions	3 110 266	15.70	3 209 876	16.58
Attributions fonds de solidarité	19 437	0.10	18 706	0.10
Attributions fonds culturel	801 851	4.04	864 471	4.47
Attributions fonds prévoyance	599 659	3.03	485 969	2.51
ENCAISSEMENTS TOTAUX	19 815 809	100	19 354 515	100

2.2 commissions sur la perception des droits

(en francs)	2009	%	2010	%
Droits audiovisuels et gestion collective obligatoire	2 389 885	16.67	2 522 716	17.54
Droits de représentation	711 380	18.37	687 159	18.50
Droits en provenance de l'étranger	-	-	-	-

Le rapport du total des commissions prélevées de Fr. 3'209'876.- à celui des droits encaissés de 19'354'515.-, définit un taux de frais pour cette année de 16,58% (15,7% en 2009).

Cette faible augmentation est le résultat conjoint de la diminution des encaissements, de celle des intérêts bancaires et de l'augmentation des charges.



3 Répartition des droits

3.1 Droits nets répartis

La répartition des droits est en augmentation de 4,5 % (+ Fr. 650'000.-) par rapport à 2009. Ces augmentations concernent la perception dans le domaine de la scène, des droits d'émission et de la gestion collective obligatoire.

La SSA n'a pas modifié ses règles générales de répartition. Ainsi, les droits d'émission sont répartis chaque mois avec un décalage d'au moins 45 à 60 jours par rapport à l'émission. Ceci, sous réserve que les déclarations d'œuvres aient été reçues dans les délais.

En ce qui concerne les droits de représentation et les droits en provenance de l'étranger, ils sont répartis à la fin du mois à condition que le paiement soit intervenu avant le 20 du même mois.

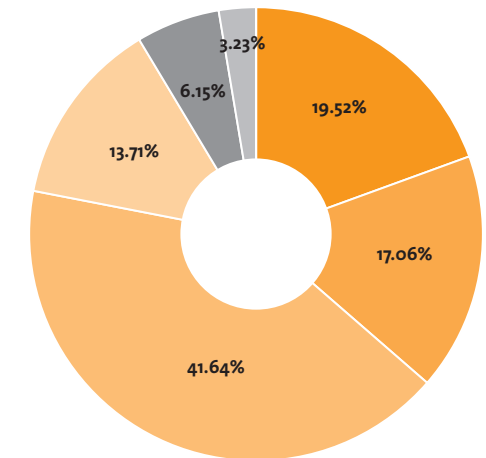
Les droits de gestion collective obligatoire concernant les répertoires dramatique ou audiovisuel ne peuvent être répartis que dans la deuxième partie de l'année suivante puisque nous devons terminer l'analyse complète de l'utilisation et définir la valeur des points pour permettre cette répartition. Les bons résultats de la répartition 2010 s'expliquent ainsi en partie par les excellents encaissements de l'année 2009.

3.2 Répartition par type de droits

(en francs)

	2009	2010	%
Droits de représentation scène	3 102 864.73	2 971 488.77	19.93
Droits d'émission			
SRG SSR	4 135 465.31	4 698 022.73	31.51
radios et TV locales	39 570.25	44 339.28	0.30
divers (sociétés sœurs)	10 949.80	17 227.50	0.12
Gestion collective obligatoire			
autorisation répertoire dramatique	2 703 583.41	2 534 816.46	17.00
audiovisuel non francophone	125 264.81	184 637.16	1.24
+ œuvres préexistantes littéraires	3 004 578.26	3 018 954.48	20.25
audiovisuel francophone			
Droits de reproduction	22 279.35	31 259.80	0.21
Droits nouveaux médias	24 822.25	12 166.86	0.08
Gestion de contrats individuels et divers	63 907.97	108 888.10	0.73
Droits en provenance de l'étranger	1 027 872.09	1 288 542.41	8.64
TOTAUX	14 261 158.23	14 910 343.55	100

3.3 Répartition par types d'œuvres en droits d'émission



- Films cinématographiques
- Séries, feuilletons
- Documentaires
- Films d'animation
- Téléfilms
- Oeuvres dramatiques

Les nouveaux accords avec la SSR, incluant notamment la télévision de rattrapage, nous ont permis d'augmenter le tarif provisoire de 6,25% pour les diffusions 2010. Au printemps, nous avons aussi procédé à une répartition complémentaire pour les exploitations 2008:

Répartition des droits

par rapport à la somme qui est versée aux auteurs dans les 3 à 4 mois suivant la diffusion sur la base des tarifs provisoires, ce supplément a représenté 18,75%.

3.4 Droits de gestion collective obligatoire

Oeuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2009 a été effectuée en fin d'exercice 2010. Au total, Fr. 1'275'775.- ont été versés aux ayants droit pour les exploitations dérivant de la diffusion des programmes suisses. Par rapport à l'année précédente, les tarifs minutaires correspondants sont supérieurs de 3,51% à la radio, mais inférieurs de 3,04% à la télévision. Fr. 1'182'772.- ont en outre été adressés aux sociétés sœurs étrangères pour la rémunération des exploitations dérivant des programmes étrangers reçus en Suisse.

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2007, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2003.

Oeuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec SUISSIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2009, effectuée en décembre 2010, Fr. 2'936'682.- ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers (ce chiffre comprend la rémunération des œuvres préexistantes littéraires et dramatiques). 31 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et SUISSIMAGE s'est invariablement déroulée de manière très efficace.

En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations 2007, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2003.

En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'œuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD et la SCAM.

3.5 Répartition aux membres de la SSA

C'est la proportion des droits versés aux membres de la SSA par rapport à tous les droits répartis (100%), dont ceux destinés aux ayants droit affiliés aux sociétés sœurs (suisses et étrangères) représentées en Suisse par la SSA.

Droits de représentation scène

	2008	2009	2010
amateur	16.82%	14.68%	19.40%
professionnel	42.84%	38.45%	37.26%

La moyenne générale de 35,92% est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent

Droits d'émission SSR

	2008	2009	2010
Radio	13.00%	8.93%	23.23%
Télévision	12.72%	16.17%	12.56%

La moyenne générale de 12,92% marque une diminution des droits d'émission versés aux auteurs suisses. Comme il s'agit de répartitions provisoires, elles ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'utilisation du répertoire suisse en général.

3.6 versements aux membres de la SSA

La SSA a versé des redevances à 959 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+ 6.67%). Le montant total versé s'est élevé à Fr. 3'896'000.- (- 13%).

Montant versé par membre par membre (en francs)	Nombre de membres
moins de 100	145
de 100 à 200	102
de 200 à 500	159
de 500 à 1000	127
de 1'000 à 2'000	118
de 2'000 à 5'000	145
de 5'000 à 10'000	77
de 10'000 à 20'000	39
de 20'000 à 50'000	37
plus de 50'000	10

4 membres

3.7 droits en provenance de sociétés étrangères

418 membres de la SSA ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger : au total, Fr. 1'225'894.– ont été portés au crédit des comptes individuels. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie, de Belgique et d'Allemagne, représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 17 pays différents, soit 2 de plus qu'en 2009.

3.8 versements aux sociétés sœurs étrangères

La SSA a versé Fr. 9'821'964.– de droits à 21 sociétés sœurs étrangères établies dans 15 pays différents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Russie, Suède, Uruguay. Les types d'exploitation donnant lieu à ces versements varient en fonction des domaines de gestion des sociétés sœurs.

3.9 nouvelles formes d'exploitation

Les offres de vidéo à la demande de la SRG SSR font l'objet d'une répartition annuelle. Il a été décidé d'ajouter la rémunération pour la télévision de rattrapage aux droits de diffusion dès 2010.

Les autres droits perçus pour les nouvelles formes d'exploitation des œuvres sont répartis aux auteurs concernés dans les meilleurs délais soit généralement dans le mois qui suit l'encaissement de la facture.

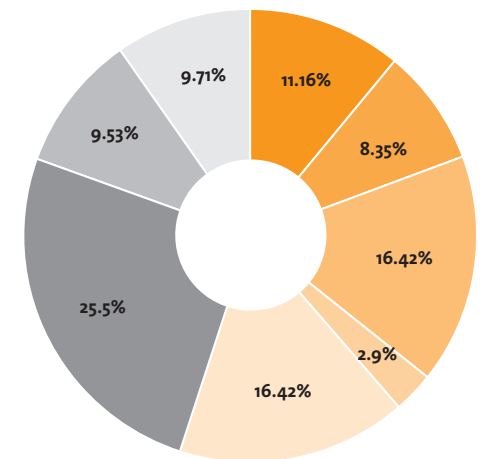
4.1 évolution

Au 31 décembre 2010, l'effectif des membres de la société est de 2231 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 148 nouvelles adhésions et 11 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de Mme Anne-Lyse Grobety-Stauffer et de MM. Serge Raphaël Amacker, Patrick Conscience, Bertrand Davet, Roger Gaillard, Georges Haldas, Jacques Martin, Guy Milliard, Bernard Montangero, Dominique Porte, Paul Vallotton, Georges Wod.

4.2 déclarations d'œuvres

Les membres ont déclaré 1102 œuvres au répertoire de la SSA, soit 2,6% de moins que l'an précédent. Le volume des déclarations reste donc important. Répartition par nature d'œuvre :



- Pièces de théâtre
- Chorégraphies
- Autres œuvres de scène
- Films cinématographiques de fiction
- Fictions télévisuelles
- Films documentaires
- Autres œuvres audiovisuelles
- Oeuvres radiophoniques

membres

4.3 services aux membres

En collaboration avec ISAN-Berne et SUIS-SIMAGE, la SSA prend maintenant financièrement en charge l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisuel Number) à toutes les productions indépendantes suisses. Ainsi, les œuvres créées par les auteurs SSA disposent des meilleures conditions pour être correctement identifiées.

La SSA adresse systématiquement une attestation fiscale à tous ses membres. Leurs démarches administratives sont ainsi facilitées.

La SSA suit individuellement la perception des droits pour les exploitations d'œuvres à l'étranger qui lui ont été signalées.

Un groupe de travail composé d'auteurs de séries a travaillé au développement de deux nouveaux modèles de contrats audiovisuels: le contrat d'écriture «bible et épisodes pilotes» et le contrat d'écriture «épisodes de série». Ces contrats définissent les étapes d'écriture spécifiques d'une série et précisent le plus possible l'ensemble des implications que peut avoir une collaboration sur une telle œuvre entre un auteur et son producteur. Les travaux s'achèveront en 2011.

Pour la première fois, deux contrats modèles pour la scène ont été élaborés par un groupe de travail ad hoc réunissant des

auteurs et des producteurs de théâtre. Le contrat de commande d'œuvre de scène permet aux parties de définir avec précision l'objet de la commande et prévoit le mécanisme de l'intervention ultérieure de la SSA pour la perception des droits de représentation. Le contrat de première création d'œuvre de scène donne un instrument à l'auteur pour valoriser la toute première série de représentations de son œuvre en public. Ces modèles sont prêts depuis la fin de l'année 2010.

4.4 carte de membre ssa

Comme à l'accoutumée, nous faisons parvenir à nos nouveaux membres notre carte offrant des réductions dans différents lieux culturels. Cette carte est très appréciée et nous poursuivrons la recherche de nouveaux lieux qui accepteraient de faire partie de notre offre.



5 relations extérieures

5.1 SUISSIMAGE

La SSA et SUISSIMAGE sont les deux sociétés qui gèrent en Suisse les droits des auteurs d'œuvres audiovisuelles. Leur collaboration est organisée à différents niveaux.

Les directions des deux sociétés se sont rencontrées à quatre reprises afin de régler les détails de leur travail. Une délégation des conseils d'administration et des directions s'est réunie une fois pour une discussion concernant notamment la politique fédérale. Les collaborateurs des deux sociétés ont des contacts réguliers, en particulier au sujet de la répartition des droits. Des échanges ont lieu aussi dans le domaine culturel. Les deux sociétés sont également conjointement présentes dans les grandes manifestations du cinéma en Suisse (Soleure et Locarno notamment).

Sur le plan international, la pratique de signature des contrats tripartites entre la SSA, SUISSIMAGE et les sociétés représentant le répertoire audiovisuel s'est poursuivie.

5.2 ISAN-BERNE

«ISAN-Berne» est une association créée en 2004 ayant pour but une claire reconnaissance des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro standardisé au plan international appelé «International Standard Audiovisual Number». Cette association enregistre les œuvres selon les directives de «ISAN International Agency» basée à Genève. Les membres fondateurs de l'ISAN-Berne sont SUISSIMAGE, la SSA et SWISSPERFORM.

Des sociétés sœurs étrangères ayant rendu obligatoire l'utilisation de l'ISAN, l'objectif a aussi été fixé en Suisse que tous les films disposent d'un ISAN. A fin 2010, 12'340 numéros ISAN avaient été attribués par ISAN-Berne. 650 producteurs utilisent régulièrement ce système d'enregistrement.

«ISAN International Agency» a connu une nouvelle année financière difficile. Avec l'adhésion de l'agence française ISAN et d'ARIBSAN (Espagne) ainsi que l'assainissement de la situation, l'agence internationale a pu poursuivre ses travaux.

5.3 sociétés suisses

La SSA est membre de plusieurs sociétés suisses.

L'ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale) a organisé au printemps un colloque à Berne sur le thème «La pratique des contrats en matière de droit d'auteur».

SUISSECULTURE a poursuivi son engagement en faveur des créateurs, notamment à l'égard des autorités.

Nous suivons aussi les activités de MEMORIAV (association chargée de préserver le patrimoine audiovisuel), de SAFE (association suisse de lutte contre le piratage), de Suisse Théâtre ITI (Centre Suisse de l'institut international de théâtre).

Chaque année le Fonds culturel soutient financièrement les actions du Teleproduktions-Fonds. Nous siégeons avec les fondations culturelles de SUISSIMAGE et SWISSPERFORM au sein du conseil de cette société à responsabilité limitée qui apporte son aide à la production télévisuelle indépendante tant de fiction que de documentaires.

Avec d'autres associations, la SSA est membre de CH-DRAMATURGIE, offrant une base de données qui rassemble et documente des pièces de théâtre suisses. L'opération d'hébergement sur le site www.theatre.ch s'est achevée en été.

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur

et droits voisins s'est réuni à cinq reprises, généralement à Berne mais aussi à Zurich et Lausanne. Les travaux de ce comité sont une conséquence d'une disposition légale. En effet, l'art. 47 de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA), sous le titre «Communauté tarifaire» dispose ce qui suit :

«Si plusieurs sociétés de gestion exercent leur activité dans le même domaine d'utilisation d'œuvres ou de prestations d'artistes interprètes, elles établissent selon des principes uniformes un seul et même tarif pour chaque mode d'utilisation et désignent l'une d'entre elles comme organe commun d'encaissement».

Il s'agit donc, lors de réunions régulières, de suivre l'évolution des tarifs communs qui sont actuellement au nombre de 13. Certains comportent des variantes de tarifs supplémentaires qui correspondent aux divers types d'utilisation (notamment pour la copie privée). Les tarifs règlent ainsi la gestion collective des droits d'auteurs. Cette abondance de textes a suscité des réactions de l'USAM (Union Suisse des Arts et Métiers) et du DUN (Fédération des utilisateurs des droits d'auteurs et voisins) qui demandent une simplification du système et ont provoqué un débat devant l'autorité de surveillance, l'Institut de la propriété intellectuelle, qui se poursuivra en 2011.

relations extérieures

5.4 relations internationales

CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs)

La CISAC regroupe plus de 200 sociétés de droits d'auteur du monde entier et représente les divers répertoires : musique, dramatique, audiovisuel, littéraire et AGP (Arts Graphiques et Plastiques). La plus grande partie des sociétés s'occupent de musique, mais la part de l'audiovisuel a augmenté ces derniers temps.

■ Jürg Ruchti, directeur adjoint, a représenté la SSA à Istanbul et Prague aux réunions du CIS (Commun Information System) auquel appartient le fichier IDA (œuvres audiovisuelles et ayants droit). Il a aussi siégé au comité de gestion IPI (Interested Parties Information).

■ La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV) présidée par Jürg Ruchti en septembre à Helsinki a notamment examiné le système de la gestion collective dans les pays nordiques, avec la participation d'un représentant de Nokia. La coopération technique entre les sociétés, avec les outils et standards de la CISAC, a naturellement occupé une part importante des débats.

■ Jürg Ruchti a en outre animé une formation CISAC pour les sociétés audiovisuelles d'Europe centrale et orientale à Budapest

en mai pour présenter les résolutions obligatoires de la CISAC entrées en vigueur et les outils ou formats y relatifs. Il a siégé au comité de gestion d'IDA et, en alternance avec Carlo Capozzi, au comité technique de ce système. Jürg Ruchti a représenté la SSA au Comité européen de la CISAC où il a présenté le rapport «La télévision de rattrapage (catch up TV): une opportunité pour les sociétés audiovisuelles ?».

■ L'assemblée générale de la CISAC s'est déroulée à Bilbao en juin. La délégation de la SSA était composée de Claude Champion et Pierre-Henri Dumont, auxquels s'est joint pour la première fois Jean Cavalli. Celui-ci a été réélu à la Commission juridique de la CISAC dont il est le président sortant. Des nouvelles règles de gouvernance ont été adoptées, notamment applicables aux sociétés dramatiques, littéraires et audiovisuelles. La SSA s'y est conformée ponctuellement et intégralement. L'assemblée générale a en outre pris acte d'informations sur la succession du directeur général: Eric Baptiste a quitté la tête de la CISAC en mai pour reprendre la direction de la SOCAN (Société de gestion des droits musicaux au Canada) et, malgré une procédure de recrutement mise en place, un successeur n'a pas encore été engagé.

■ Le CIADLV (Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels) s'est réuni à Florence en mars, avec la participation de Claude Champion et Pierre-Henri Dumont. Un tour d'horizon a été fait de la scène italienne et des défis auxquels font face les auteurs audiovisuels. L'avenir du livre numérique a aussi été débattu ainsi que les droits des auteurs audiovisuels dans l'environnement internet. La SAA (Société des Auteurs de l'Audiovisuel) a décrit ses efforts à Bruxelles pour promouvoir un droit à rémunération sur Internet des auteurs de l'audiovisuel et faire accepter une gestion collective de ces droits en dépit des réticences de la Commission européenne.

ALAI (Association littéraire et artistique internationale)

Sa réunion annuelle a eu lieu sous forme de Journées d'études à Vienne et portait sur le thème de la durée de protection. Certains milieux souhaitent obtenir une diminution de la durée en faveur de l'accès plus large du public aux œuvres. La SSA y était représentée par son directeur Jean Cavalli et par Sandra Gerber, responsable juridique.

SAA (Société des Auteurs Audiovisuels)

Elle a été refondée en 2010 par des sociétés de gestion collective européennes pour représenter les intérêts des auteurs audiovisuels. En 2009, les 24 sociétés membres de la SAA ont perçu plus de 423 millions d'Euro pour le compte de 118'000 scénaristes et réalisateurs de cinéma, de télévision et d'autres œuvres audiovisuelles dans 17 pays. En 2010, la SAA a critiqué le fait que le projet de directive sur la gestion collective de droits d'auteur se limite à la musique sans tenir compte de l'intérêt de couvrir l'ensemble des sociétés de gestion collective par des règles minimales en matière de transparence et de gouvernance. La SAA a pour but d'obtenir pour les auteurs audiovisuels un droit à rémunération inaliénable pour leurs droits en ligne basé sur les revenus de leurs œuvres et perçu auprès du distributeur final. Par ailleurs, on entend s'assurer que la gestion de cette rémunération soit confiée à des sociétés de gestion collective. Les directeurs de la SSA et de SUISSIMAGE se sont rendus à plusieurs reprises à Bruxelles pour suivre les travaux de la SAA. Pour plus de détails: www.saa-authors.eu.

6 communication

6.1 *Papier*, tiré à 2900 exemplaires, un courriel de plus

Papier, le bulletin trimestriel de la SSA, dont le contenu est géré par la Commission de communication (Comcom), augmente encore son tirage: de 2500 en 2009, il compte désormais 2900 exemplaires par édition. Sa pagination s'étend de 20 à 28 pages pour le numéro d'été 2010 consacré au changement intervenu à la direction de la SSA.

A la fin de l'année, la Comcom a décidé d'augmenter le nombre de courriels qui annoncent les divers concours, bourses et ateliers: les membres de la SSA en recevront cinq, soit un de plus par an. L'objectif est de permettre aux auteurs de connaître le plus tôt possible les délais afin qu'ils puissent s'organiser au mieux.

6.2 La communication en chantier

La Comcom a initié une réflexion sur la communication de la SSA et sur son importance croissante aussi bien à l'interne (pour optimiser son efficacité) que vis-à-vis de l'extérieur.

Aujourd'hui, même une petite société comme la nôtre doit soigner son image et sa visibilité dans le but de faire connaître et valoir ses activités tant dans les milieux culturels, médiatiques, économiques que politiques.

Cela a débouché, dans un premier temps, à un état des lieux élaboré par la direction et l'administration. C'est le début d'un chantier qui se développera ces prochaines années.

6.3 relations publiques

Les sociétés suisses de gestion ont dû continuer leurs travaux au sujet de l'initiative parlementaire Suzanne Leutenegger-Oberholzer («Salaires excessifs versés dans les sociétés de gestion») dont il avait été question dans notre rapport 2009 (p. 15-16). Elles se sont aussi penchées sur diverses motions et postulats déposés par les parlementaires au sujet du droit d'auteur.

Afin d'améliorer leur communication, les sociétés ont élaboré un site web commun qui sera accessible au printemps 2011: www.swisscopyright.ch

6.4 action scolaire

L'action «respect ©opyright !», destinée à la sensibilisation des adolescents au droit d'auteur, a été poursuivie en 2010: 26 représentations ont eu lieu dont 13 en Suisse romande. Depuis le début de cette action (2006), 13'205 élèves ont assisté à l'une des 100 représentations données dans 76 écoles différentes. En automne, le matériel scolaire accompagnant ces représentations a paru en allemand. La brochure permet aux enseignants d'approfondir les informations sur le droit d'auteur. Elle est complétée par des textes supplémentaires et des exercices disponibles sur le site de l'éditeur alémanique (www.respectcopyright.ch).



7 activité des fonds

7.1 fonds culturel

220 auteurs ont participé à ses concours et actions. Le montant total des dépenses, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de Fr. 766'972.–.

Soutien aux créateurs de l'audiovisuel

Bourses SSA pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma)

Quatre bourses de Fr. 25'000.– pour les projets:

L'enfant d'en haut d'Ursula Meier et Antoine Jaccoud / Vega Film

Kissing the Pope de Denis Rabaglia / Thelma Film

Sitting next to Zoé d'Ivana Lalovic et Stefanie Veith / Bernard Lang Filmproduktion

Mario de Thomas Hess / Triluna Film

Bourses SSA pour le développement de films documentaires (longs métrages cinéma et télévision)

Quatre bourses de Fr. 15'000.– pour les projets :

Guerilla Gardening de Nicolas Humbert / Akka Films

Serait-ce possible? de Fabienne Abramovich et Michel Coulon / Metal Productions

Chris the Swiss d'Anja Kofmel / p.s. 72 productions

Allein grenzenlos frei de Bettina Schmid et Dieter Gränicher / Momenta Film

La proclamation des lauréats des bourses a eu lieu en avant-programme d'un film de la section « Appellations Suisse » au FEVI, au cours du Festival de Locarno.

Participation au Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.:

Fr. 100'000.–. Créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA.

Atelier Grand Nord, soutien conjoint avec FOCAL Fr. 6'490.–

L'atelier s'est déroulé en mars au Québec, réunissant des scénaristes de longs métrages de fiction de la francophonie et des scénaristes consultants. Participants suisses: François Bovy avec *Soif* et Jean-Paul Cardinaux avec *Dernières Minutes*; Jacqueline Surchat, consultante.

L'atelier initié par la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles du Québec) est soutenu au Québec par des sponsors, en Belgique par la Communauté française, en France par le CNC et la SACD (ainsi que les sections québécoise et belge) et au Luxembourg par le Film Fund Luxembourg.

Prix de la relève SSA / SUISSIMAGE

Fr. 15'000.– pour le meilleur court métrage à *Le deuil de la cigogne joyeuse* d'Eileen Hofer

Fr. 5'000.– pour le Prix du public à *Frère Benoît* de Michel Dufourd

La proclamation des prix a eu lieu dans le cadre des Journées de Soleure.

Prix SSA / SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma

Festival Visions du Réel - Nyon

Prix Cinéma Suisse « Création » (Fr. 10'000.–) à *Beyond this place* de Kaléo La Belle

Festival international du film fantastique - Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse (Fr. 7'000.–)

à *Danny Boy* de Marek Skrobecki

Festival international du court métrage - Winterthur

Prix du meilleur court métrage suisse (Fr. 8'000.–) à *Stick Climbing* de Daniel Zimmermann

Festival du film d'animation FANTOCHE

« Best Swiss » (Fr. 7'000.–) à *Miramare* de Michaela Müller

Festival international de films - Fribourg

Prix Spécial du Jury (Fr. 7'000.–) à *Norteado* (Mexique/Espagne) de Rigoberto Perezcano

Tous les prix SSA / SUISSIMAGE sont financés à égalité par les fonds culturels des deux sociétés.

activité des fonds

Soutien aux créateurs de la scène

TEXTES→en→SCÈNES

Quatrième édition de cet atelier permettant à quatre auteurs de suivre des résidences d'écriture dramatique. En collaboration avec Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS) et en partenariat avec quinze théâtres romands (Arsenic, Lausanne / Le Poche, Genève / Les Osse, Fribourg / Théâtre du Passage, Neuchâtel / Théâtre Saint-Gervais, Genève / Théâtre Vidy-Lausanne / AmStramGram, Genève / Théâtre du Loup, Genève / Le Petit Théâtre, Lausanne / Théâtre Populaire Romand, La Chaux-de-Fonds / Nuithonie, Fribourg / Théâtre du Pommier, Neuchâtel / Théâtre du Grütli, Genève / Théâtre Forum de Meyrin / Caves de Courten, Sierre).

Parmi seize auteurs en concours, quatre ont été choisis par un jury de professionnels de la scène: Wolfram Höll (Bern et Lausanne), Jérôme Richer (Genève), Antoinette Rychner (Neuchâtel) et Dominique Ziegler (Genève). Chacun au bénéfice d'une bourse de Fr. 10'000.–, ils ont travaillé sous la direction de Pierre-Louis Chantre, chef de projet. Nouvelle règle: chaque auteur a choisi un dramaturge qu'il va rencontrer en sessions individuelles entre septembre 2010 et mai 2011. Les auteurs accompagnateurs sont respectivement le Québécois Daniel Danis et les Français Philippe Minyana, Gérard Watkins, Coline Serreau. Quatre sessions de travail collectif complètent ces résidences durant la même période. Le 25 juin 2011 au Théâtre Le Poche Genève, une journée publique de lectures et rencontres clot cette première phase.

Si parmi les quinze théâtres partenaires, l'un ou l'autre décide de mettre en production l'une des pièces, il lui sera attribué un soutien de Fr. 20'000.–. L'auteur touchera une nouvelle bourse de Fr. 5'000.– pour suivre la création de sa pièce sur le lieu du théâtre. Cette opération biennale nécessite un budget global d'environ Fr. 300'000.– (dans la perspective de quatre pièces produites); le Fonds culturel y consacre Fr. 24'000.– et assume coordination et secrétariat.

Une pièce issue de l'atelier TEXTES-en-SCÈNES 2008 a été créée par la Compagnie Nonante-trois au Théâtre Pulloff (Lausanne) en janvier 2010: *Boulettes* de Benjamin Knobil.

Aide à l'édition d'œuvres théâtrales

Par son partenariat avec Bernard Campiche Editeur, le Fonds culturel soutient financièrement la publication d'ouvrages d'auteurs membres de la SSA.

Ont été publiés dans la collection «Théâtre en camPoche - Répertoire» cette année :

■ Bernard Liègme : *Théâtre I* et *Théâtre II* (deux volumes)

■ Emmanuelle delle Piane: *Pièces*

Le budget annuel s'élève à Fr. 32'000.– pour l'édition. Les honoraires du directeur de collection Philippe Morand, les frais et droits d'auteur sont aussi pris en charge par le Fonds culturel.

Prix SSA à l'écriture théâtrale

Sur concours, six prix de Fr. 6'000.– pour :

La divergence des trajectoires de Valentine Sergo

Et après le soleil se lève de Douna Loup

Louise-Augustine de Nadège Reveillon

Findlinge de Daniel Mezger

Unter jedem Dach (ein ach) d'Eva Maria Anna Rottmann

Fischblut de Ursina Höhn

Pour chaque création par des compagnies ou théâtres professionnels, une contribution de Fr. 10'000.– est allouée.

Bourses SSA pour la traduction de pièces de théâtre

Fr. 3'000.– Traduction en allemand de la pièce *En attendant la grippe aviaire* d'Antoine Jaccoud par Bernadette Schröder

Fr. 3'500.– Traduction en allemand de la pièce *Boulettes* de Benjamin Knobil par Yves Raeber

Fr. 3'500.– Traduction en français de la pièce *Jeanmaire. Ein Stück Schweiz* d'Urs Widmer par José Zenger Carasso

Fr. 4'000.– Traduction en italien de la pièce *Les Enfants de la pleine Lune* d'Emmanuelle delle Piane par Simona Polvani et Emmanuelle delle Piane

Fr. 4'000.– Traduction en allemand et suisse-allemand de la pièce *La Vie de Vivaldi* de Philippe Cohen par Thomas Usteri

Bourses SSA pour la création chorégraphique

- Fr. 13'000.– au projet *CMMN SNS PRJCT* de Laura Kalauz et Martin Schick
Fr. 11'000.– au projet *Je ne vois pas la femme cachée dans la forêt* de Perrine Valli
Fr. 11'000.– au projet *Le corps du trou* d'Anne Delahaye et Nicolas Leresche

Bourses pour la composition dramatico-musicale et la musique de scène

Huit bourses de Fr. 3'000.– à Fr. 10'000.– pour une somme totale de Fr. 40'000.– ont été attribuées aux projets des compositeurs suivants:

- La Caverne* de Marco Riparbelli
Brazul de Jean-Samuel Racine, Christian Denisart, Gilles Wolff, Jocelyne Rudasigwa, Ignacio Lamas, Grégoire Guhl (spectacle de Christian Denisart)
Verdoliak d'Adrien Kessler (chorégraphie de Nathalie Tacchella)
Malentendu d'Olivier Gabus (chorégraphie de Catherine Dethy, texte d'Olivier Gabus)
Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de Nicolas Bonstein (pièce d'Anne-Frédérique RoCHAT)
The boiling point de Daniel Zea (chorégraphie de Lucie Eidenbenz)
Dancescapes d'Andres Bosshard (chorégraphie de Pablo Ventura)
Bartók vs Gæbbels d'Henri-Louis Matter

Soutien à la dramaturgie chorégraphique 2010 / 11 (Fr. 15'000.–).

Programme développé avec l'Usine (Genève), Sévelin 36 (Lausanne), Tanzhaus (Zurich), Dampfzentrale (Berne) et soutenu aussi par Pro Helvetia et le Pour-cent culturel Migros. Quatre chorégraphes (choisis par chacun des lieux) travaillent – dans ces lieux justement – sur leurs projets respectifs. Ils sont accompagnés, dans l'approfondissement de leur démarche avec leurs compagnies en plusieurs sessions, par le dramaturge Roberto Fratini Serafide (I). Les créations ont lieu entre février et mai 2011.

Soutien annuel à la FSSTA

La FSSTA (Fédération suisse des sociétés de théâtre amateur) a reçu comme chaque année un soutien de Fr. 5'000.–. Les troupes de théâtre amateur obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée.

En outre, le Fonds culturel a pris en charge la cotisation annuelle de la FSSTA pour CH-Dramaturgie (Fr. 500.–).

Initiatives en matière de développement de projets (audiovisuel)

Par deux fois cette année, des responsables d'institutions suisses conduisant des programmes d'aide à l'écriture et au développement de projets de longs métrages de fiction se sont rencontrés à Berne pour débattre des éventuelles possibilités de coordination de telles mesures en Suisse (OFC, SRG SSR, FOCAL, BERN, GENEVE, ZURICH, SSA, SUISSIMAGE, POUR-CENT CULTUREL MIGROS).

En 2007 déjà, à l'instigation de Claude Champion, les Fonds culturels de la SSA et de SUISSIMAGE s'étaient attelés à un travail statistique important sur leurs propres aides dans ce domaine, puis l'avaient étendu aux institutions significatives en Suisse.

Nicolas Bideau (OFC) s'est alors montré très intéressé par la conduite d'une telle étude et a convoqué plusieurs réunions jusqu'à cette année. Les enjeux sont de parvenir à clairement identifier ces mesures d'aide et leurs montants, afin d'en évaluer l'efficacité, relativement bien sûr aux sommes consacrées à la production et au nombre de films produits. Pour disposer d'éléments de comparaison, nous avons poursuivi le travail statistique, associés avec FOCAL, dans un certain nombre de pays européens (le mandat a été confié à Denis Rabaglia). Aujourd'hui, la « photographie » de ces aides très diversifiées est établie. Il demeure donc à en faire l'analyse et à tenter d'en tirer des conclusions utiles à la dynamique de la création cinématographique suisse. Des premiers éléments statistiques avaient été publiés dans Ciné-Bulletin en 2008 ; les résultats des travaux actuels et futurs seront eux aussi communiqués à la branche.

Les frais d'étude sur l'Europe (partagés à parts égales entre SSA, SUISSIMAGE et FOCAL) ont incombés pour Fr. 2'250.– au Fonds culturel.

activité des fonds

Autres soutiens

En réponse à 27 demandes ponctuelles de subventions, le Fonds culturel a favorisé celles qui correspondaient le mieux à sa vocation. Somme totale : Fr. 71'632.-.

Ont été soutenus entre autres :

Résidences d'écriture à St-Gervais Genève, saison 2010/11, pour 5 auteurs (Fr. 17'500.-) ;

Programme «Zone d'écriture 2010» suivie de «Zone d'écriture: suite et faim 2011» au Théâtre du Grütli, Genève, pour 2 auteurs (Fr. 10'000.-) ;

Stückparcours du StückLabor Basel (Fr. 5'000.-) ;

Commande d'écriture à Sandra Korol par la Compagnie L'Efrangeté (Fr. 5'000.-) ;

Masterclass (en collaboration avec la SACD, Paris) au Festival d'Avignon avec Gian Manuel Rau sur un texte de Valérie Poirier (Fr. 4'720.-) ;

Edition d'un coffret de 5 DVD de longs métrages d'Alain Tanner (Fr. 3'000.-).

7.2 Fonds de solidarité

Un auteur a adressé à la SSA une demande urgente d'aide financière. Cette demande a été agréée par la Commission du Fonds de solidarité qui a accordé un prêt sans intérêts pour un montant de Fr. 5'000.-. D'autre part, Fr. 5'000.- ont été remboursés par des bénéficiaires de prêts antérieurs.

7.3 Fondation de prévoyance «Fonds de secours de la SSA»

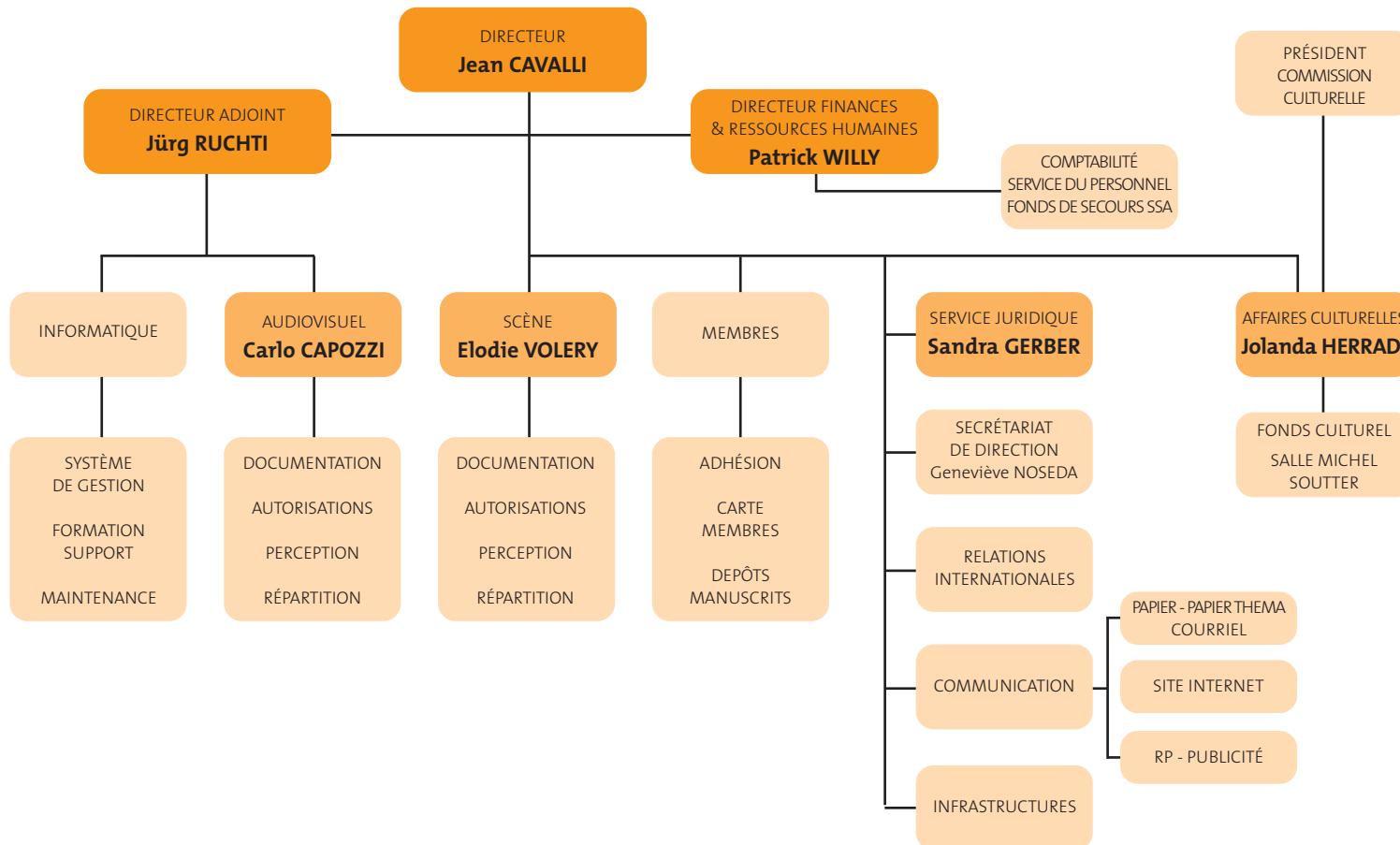
L'assemblée générale de la SSA a réduit à 3,7% le taux attribué au Fonds de prévoyance. En fonction des droits encaissés, une somme nette de Fr. 440'968.88 (soit Fr. 485'968.88 moins la participation aux frais de la SSA de Fr. 45'000.-) a été attribuée à la fondation. Le taux reconduit de 15 % pour les primes uniques annuelles de nos membres à la Bâloise Assurances a été versé. Dans le cadre des clauses de transition, 28 rentes ont été payées. La Fondation de prévoyance a versé 253 primes uniques. Elle gère 473 comptes d'auteurs. Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois, au mois de mars pour approuver les comptes et fixer le taux d'attribution de la prime unique et au mois de novembre pour adapter le règlement afin d'offrir de nouvelles possibilités aux assurés.



8 organisation

8.1 organigramme de l'administration

(situation dès le 1^{er} août 2010)



8.2 personnel

Au 1^{er} juin 2011, l'effectif total s'élève à 16,9 postes ou 20 personnes.

M. Pierre-Henri Dumont, directeur, a pris sa retraite à fin juillet. Une nouvelle direction, composée de M. Jean Cavalli directeur, M. Jürg Ruchti directeur adjoint et M. Patrick Willy directeur des finances et des ressources humaines, est entrée en fonction le 1^{er} août.

Mme Séverine Diaz a quitté la SSA en 2010 pour rejoindre son époux en Argentine. Son poste a été repris par Mme Laurette Salvi qui travaillait aux départements scène et comptabilité. M. Ricardo Almeida a été engagé pour lui succéder.

Mme Brigitte Tschudin, collaboratrice au département scène, a souhaité ne pas reprendre son activité après son congé maternité. Pour la remplacer, M. Boris Affolter a été engagé en avril 2011.

organisation

Boris AFFOLTER	département scène
Ricardo ALMEIDA	département scène, comptabilité
Madeleine BACHELET	département audiovisuel
Patricia BEAUVERD	département scène
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Carlo CAPOZZI	responsable du département audiovisuel , services membres, coordination documentation, site internet, publicité
Jean CAVALLI	directeur
Olivia DUMONT	réception, administration générale, comptabilité
Marie GENTON	département audiovisuel, services membres
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Stefanie HUAPAYA	département finances, département scène
Nathalie JAYET	bulletins d'information, département audiovisuel
Simone LIENHARD	département audiovisuel
Geneviève NOSEDA	secrétaire de direction, administration générale, secrétariat, ressources humaines
Jürg RUCHTI	directeur adjoint , départements audiovisuel, informatique, relations nationales et internationales
Laurette SALVI	affaires culturelles, secrétariat, salle Michel Soutter, dépôts de manuscrits
Tiziana TRAVERSO	département scène
Elodie VOLERY	responsable du département scène
Patrick WILLY	directeur des finances et des ressources humaines , Fonds de Secours de la SSA



9 organes

9.1 assemblée générale

Elle s'est tenue le 5 juin 2010 au Théâtre Vidy-Lausanne. Après les rapports de Claude Champion (président) et Pierre-Henri Dumont (directeur), l'assemblée a approuvé à l'unanimité le Rapport annuel et les comptes 2009 en suivant ainsi le rapport de l'Organe de révision. L'article 950 du Code fédéral des obligations ayant obligé la SSA à intégrer sa forme juridique dans sa raison sociale, celle-ci à l'article 1 des statuts a été modifiée comme suit: SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, ce que l'assemblée a approuvé. En outre, le Code des obligations utilisant désormais le terme «Organe de révision» pour désigner le contrôleur des comptes, l'assemblée a également approuvé de modifier ce terme dans les articles 21 d), 22 a) et c), 23.2, 24.4a), 29.1-4 des statuts de la SSA.

L'assemblée a donné décharge au Conseil d'administration et à l'Organe de révision, puis a renouvelé pour trois ans les mandats d'administrateurs de Fabienne Berger, Gérald Chevrolet, Louis Crelier et Isabelle Daccord. Marcel Schüpbach a quitté le Conseil d'administration au 31 décembre 2009 pour des raisons professionnelles. Pour le remplacer, l'assemblée a élu le cinéaste genevois Nicolas Wadimoff pour une période de trois ans.

Pour l'année 2010, l'assemblée a approuvé à l'unanimité l'ajustement des taux attribués aux différents fonds de la société, soit: Fonds de prévoyance 3,7 %, Fonds de solidarité 0,1 %, Fonds culturel 6,2%. M^e Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a présenté le bilan de ce fonds en faveur des auteurs. Antoine Jaccoud, Christiane Kolla et Emanuelle delle Piane, membres du conseil de cette fondation, ont été réélus pour un nouveau mandat de trois ans (2010 – 2013).

Avant l'apéritif et le repas, les membres et invités ont pu apprécier un extrait du spectacle *La Vie de Vivaldi* de Philippe Cohen.

9.2 conseil d'administration & commissions

(situation au 31 décembre 2010)

Claude Champion – Président	■ ● ■ ●
Charles Lombard – Vice-président	■ ■ ■
Fabienne Berger	■ ■ ■ ■
Fulvio Bernasconi	■ ■ ■ ■
Gérald Chevrolet	■ ■ ■ ■
Louis Crelier	■ ■ ■ ■
Isabelle Daccord	■ ■ ■ ■ ●
Zoltan Horvath	■ ■ ■ ■ ■
Sandra Korol	■ ■ ■ ■ ■
Emanuelle delle Piane	■ ■ ■ ■ ■
Denis Rabaglia	■ ■ ■ ■ ■
Dominique de Rivaz	■ ■ ■ ■ ■ ■
Nicolas Wadimoff	■ ■ ■ ■ ■ ■
Me Philippe Zoelly	● ■ ■ ■ ■ ■

Commissions

- Gestion & Juridique
- Culturelle
- Communication & Publications
- Fonds de Solidarité
- Président(e)

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culturelle, Communication & Publications) ont tenu 14 séances. Une commission spéciale d'auteurs et de producteurs de théâtre s'est réunie 3 fois pour définir les intentions de contrats modèles pour l'écriture théâtrale.

10 bilan & comptes

10.1 bilan au 31 décembre 2010

ACTIF (en francs)

	2009	2010
Banques et placements	13 612 519.22	13 915 777.27
Chèques postaux	21 691.45	21 914.70
Caisse	687.75	550.30
Impôt anticipé	53 847.38	31 437.14
Débiteurs	1 928 657.59	1 573 740.32
Actifs transitoires	149 896.22	100 610.96

Actifs circulants

15 767 299.61 **15 644 030.69**

Mobilier et agencement de bureau	569 098.94	588 514.04
Fonds d'amortissement	-472 074.10	-498 343.65
Machines de bureau	178 284.15	177 978.60
Fonds d'amortissement	-153 894.45	-165 900.15
Aménagement salle multi-fonctions	126 047.75	124 897.75
Fonds d'amortissement	-123 594.80	-117 912.25
Ordinateurs	152 997.45	180 321.65
Fonds d'amortissement	-131 465.40	-150 650.05
Logiciels	811 787.53	743 791.98
Fonds d'amortissement	-674 127.13	-549 402.86
Participation	25 000.00	25 000.00

Immobilisations

308 059.94 **358 295.06**

TOTAL DE L'ACTIF

16 075 359.55 **16 002 325.75**

PASSIF (en francs)

	2009	2010
Droits à répartir	13 986 214.94	13 862 119.61
Fonds de secours SSA	554 659.38	440 968.88
Passifs transitoires	104 530.54	96 226.94

Fonds étrangers

14 645 404.86 **14 399 315.43**

Fonds de solidarité	147 067.85	165 773.80
Fonds culturel	1 154 175.61	1 308 397.34
Réserve pour droits à répartir	117 258.30	117 102.30
Bénéfice reporté	11 423.02	11 452.93
Bénéfice de l'exercice	29.91	283.95

Fonds propres

1 429 954.69 **1 603 010.32**

TOTAL DU PASSIF

16 075 359.55 **16 002 325.75**

10.2 ANNEXE

(en francs)

Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

	2009	2010
-Mobilier et machines de bureau	880 000	905 000
-Ordinateurs et logiciels	164 000	186 000
Caution bancaire en faveur de tiers	27 000	27 000
Participation		
-Participation de 1/3 du capital de l'association ISAN-BERNE	25 000	25 000

Gestion des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels elle doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'administration.

10.3 compte de profits et pertes de l'exercice 2010

PRODUITS (en francs)	2009	2010
Commissions de perception représentations scène	710 415.45	686 636.50
Commissions de perception droits d'émission	1 353 732.01	1 436 519.02
Commissions de perceptions droits de gestion collective obligatoire	1 031 540.64	1 070 521.85
Commission de perceptions droits divers	11 209.86	13 550.89
Participation frais Fonds culturel	168 386.15	153 467.45
Produits financiers	148 005.74	89 963.31
Recettes diverses	81 550.95	66 484.30
Dissolution provision pour perte sur débiteur ISAN	0.00	7000.00
Total des produits	3 504 840.80	3 524 143.32
CHARGES (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	587 491.30	538 105.60
Frais de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et mandats	278 399.30	246 002.65
Salaires et charges sociales	2 083 412.95	2 167 474.95
Loyers et charges d'entretien	327 299.24	330 899.30
Frais divers de bureau	100 354.25	94 540.12
Amortissements	127 853.85	146 836.75
Total des charges	3 504 810.89	3 523 859.37
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	29.91	283.95

10.4 commentaires

Bilan La valeur du bilan est restée stable avec un total de Fr. 16'002'326.-. A l'actif, le poste débiteurs a encore diminué. Les débiteurs qui peuvent être qualifiés de «douteux» sont peu nombreux. Les autres postes de l'actif sont assez stables et les postes du passif le sont aussi.

PROFITS ET PERTES

Produits Du fait de la baisse des encaissements bruts de 2,33 % et de la légère augmentation des charges de 0,54 %, le total des produits augmente faiblement (Fr. 19'303.-, soit + 0,5 %). Dans le cadre des produits divers, nous constatons une forte baisse des intérêts bancaires de Fr. 58'042.- (- 39 %), compte tenu de l'évolution des cours et en application d'une politique très prudente de placements financiers pour l'argent des droits à répartir.

Charges Au total, les charges ont passé de Fr. 3'504'811.- l'année précédente à Fr. 3'523'859.- (+ 0,54 %), ce qui est très raisonnable. Par rapport au budget 2010, la diminution est de 0,11 %.

Frais de gestion, honoraires et frais informatiques

Ce poste baisse de Fr. 49'386.- (- 8,41 %). Les frais de déplacement ont été moins élevés puisqu'il n'y a pas eu de réunion outre-mer ni la charge de l'organisation de la Commission technique des œuvres dramatiques littéraires et audiovisuelles (en 2009 à Montreux). Les honoraires divers sont en hausse du fait de frais de notaire lié au changement de notre raison sociale. Les frais informatiques ont été parfaitement maîtrisés et sont en-dessous de ceux de l'an précédent (- 2 %) et en-dessous du budget (- 5,35 %). A part le recours à notre prestataire habituel, nous n'avons guère fait appel à des tiers à l'extérieur. Le coût total de l'informatique s'établit à Fr. 112'638.-, ce qui est modeste par rapport aux services fournis.

Frais de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et mandats

Ce poste a baissé de Fr. 32'397.- (- 11,6 %). Les présidents des commissions (Communication & Publications, Affaires culturelles et Conseil d'administration) sont rémunérés indépendamment des séances par des forfaits. Au total, Fr. 91'200.- ont été versés pour ces trois fonctions permanentes. Les indemnités du Conseil d'administration s'élèvent à Fr. 70'530.-.

Les frais de l'Assemblée générale sont restés pratiquement stables.

Salaires et charges sociales

Ce domaine est en augmentation de 4 %, ce qui comprend une indexation de 1 % ainsi que le versement de primes d'ancienneté à plusieurs collaborateurs. Le salaire brut du directeur sortant s'est élevé à Fr. 145'524.- pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2010 et celui du nouveau directeur s'est élevé à Fr. 113'750.- pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2010. Pour la même année, la rémunération brute totale de la direction (trois personnes) s'est élevée à Fr. 582'715.-.

Le coût de la prévoyance professionnelle 2010 a été de Fr. 309'143.- dont Fr. 88'518.- à la charge des salariés. La part du coût de la prévoyance prise en charge par la société est de 71,3%. De plus, la société a assumé à des fins de prestations complémentaires de prévoyance pour le directeur sortant la somme de Fr. 50'000.- L'ensemble de ce domaine des salaires et charges sociales représente 61,5 % du total des frais généraux de la société contre 59,4 % pour 2009.

Par rapport au budget, le poste global de salaires est en diminution de 0,74 %.

Loyers et charges d'entretien

Une légère baisse du loyer provient du fait que deux de nos baux ont profité de la baisse de l'indice des prix à la consommation. Le portefeuille d'assurance a été revu à la baisse. Le total est en très légère hausse de Fr. 3'600.- en raison de travaux de rénovation de deux bureaux.

Amortissements

Au total, les amortissements sont en augmentation de Fr. 18'983.-, ce qui est dû essentiellement à l'informatique, notamment pour deux migrations des logiciels spécifiques pour la gestion de droits d'auteur.

Les autres domaines d'amortissement restent stables et en diminution pour les machines de bureau et le site internet.

L'amortissement est comptabilisé de la manière suivante :

- Mobilier et agencement du bureau sur une période de 8 ans
- Machines de bureau sur une période de 5 ans
- Ordinateurs et logiciels généraux sur une période de 3 ans
- Logiciels spécifiques pour la SSA ainsi que pour le site sur une période de 5 ans.

11 Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale ordinaire des Associés de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS Société Coopérative LAUSANNE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 9 mars 2011

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Jean-Charles VITALI
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hubert ROLLE
Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant :

Bilan au 31 décembre 2010 d'un total actif de Fr. 16'002'325.75
Compte de profits et pertes présentant un bénéfice de Fr. 283.95
Annexe au bilan au 31 décembre 2010



crédits

Les photographies de ce Rapport annuel 2010 évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société, créées au cours de l'année. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs du rapport en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

Cahier français

Page 2 *TSIMTSOUM* pièce de Sandra Korol avec Aline Gampert, Katia Marquis, Brigitte Rosset, Mariama Sylla (photo Alan Humeroise)

Page 8 *ROMANS D'ADOS* quatre longs métrages documentaires de Béatrice et Nasser Bakhti avec Virginie Rossel

Page 12 *VERDOLIAK* chorégraphie de Nathalie Tacchella, musique d'Adrien Kessler avec Xd3r et Pauline Wassermann (photo Claire Goodyear)

Page 16 *PRUD'HOMMES* long métrage documentaire de Stéphane Goël, scénario de Stéphane Goël et Claude Muret

Page 20 *OBTUS* chorégraphie de Cindy van Acker avec Marthe Krummenacher (photo Isabelle Meister)

Page 22 *COMPLICES* long métrage de fiction de Frédéric Mermoud, scénario de Pascal Arnold, Frédéric Mermoud et Yann le Nivet, avec Nina Meurisse et Cyril Descours (photo Roger Do Minh)

Page 27 *ÉCORCES* pièce de Jérôme Richer avec Olivia Csiky Trnka et Valérie Liengme (photo Alan Humeroise)

Cahier allemand

Page 2 *LA COUTURIÈRE* pièce de Gardi Hutter et Michael Vogel avec Gardi Hutter (photo Stephan Bundi)

Page 8 *AISHEEN (Still Alive in Gaza)* long métrage documentaire de Nicolas Wadimoff avec la collaboration de Béatrice Guelpa (photo Akka films)

Page 12 *STAR STRUCK* chorégraphie et danse de József Trefeli (photo Laurent Valdès)

Page 16 *BOULETTES* pièce de Benjamin Knobil avec Romain Lagarde et Sandrine Girard (photo Nadeljka Loncarevic)

Page 20 *GINA* chorégraphie et danse d'Eugénie Rebetz (photo Augustin Rebetz)

Page 22 *OHR* chorégraphie et danse de Katharina Vogel (photo Georgios Kefalas)

Page 27 *CLEVELAND CONTRE WALLSTREET* long métrage documentaire de Jean-Stéphane Bron (photo Christopher First)

Impressum

Rédaction

Claude Champion
Jean Cavalli
Jürg Ruchti
Patrick Willy
Jolanda Herradi
Isabelle Daccord
Geneviève Nosedà Guignard

Graphisme

Dizaïn, Eric Sommer, Lausanne
Presses Centrales Lausanne SA

Société Suisse des Auteurs

Société Coopérative
Rue Centrale 12-14
Case postale 7463
CH-1002 Lausanne
Tél. +41 21 313 44 55
Fax +41 21 313 44 56
info@ssa.ch
www.ssa.ch